

Les Victoires du Sport de Woluwe-Saint-Lambert

Règlement

Art. 1 Chaque année, l'ASBL JJJY/Fonds sportif, attribue des prix récompensant le mérite sportif d'individualités et/ou de groupes.

Art. 2 Ces prix sont les suivants :

- Victoire du Sport (Prix individuel)
- Victoire du Sport (Prix collectif)
- Victoire de l'Avenir (Prix individuel)
- Victoire de l'Avenir (Prix collectif)

Ils sont attribués à des personnes physiques ou morales dont l'activité au cours de la période de référence a servi la vie sportive de la commune de Woluwe-Saint-Lambert ou son renom.

Art. 3 Par personne physique, il faut entendre aussi bien tout sportif que tout membre d'une association à vocation sportive de Woluwe-Saint-Lambert, reconnue par l'ASBL JJJY/Fonds sportif, ou tout citoyen de Woluwe-Saint-Lambert qui a servi, directement ou indirectement, par ses performances, son talent, son dévouement, son fair-play, ses qualités morales ou physiques, la vie sportive de la commune, sa promotion ou son renom.

Par personne morale, il faut entendre toute personne morale juridiquement constituée, tout groupement, société de fait, association, école. Les personnes morales doivent avoir le siège de leurs activités sur le territoire de la commune au moins depuis le début de la période de référence.

Art. 4 La période de référence s'étendra, pour cette édition, du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Art. 5 Chaque candidature doit être adressée à l'attention du Président de JJJY/Fonds sportif (via le service des Sports - avenue du Couronnement 65 à 1200 Bruxelles) pour le 7 octobre 2019 au moyen d'un formulaire officiel, dûment rempli, sous peine de nullité (sauf stipulation expresse contraire).

Art. 6 Une seule candidature par an, par personne, peut être introduite, toutes catégories confondues.

Art. 7 Le jury, composé des membres du Conseil d'Administration de JJJY/Fonds sportif, examine toutes les candidatures et désigne, souverainement et sans recours, les lauréats à qui seront décernés les trophées.

Art. 8 Le choix des lauréats s'effectue en deux tours de scrutin. Au premier tour, chaque membre du jury attribue, à chaque candidat, de 0 à 20 points (2 cotations ne peuvent jamais être les mêmes sauf en ce qui concerne le zéro). Au cas où le nombre de candidats est inférieur à 10, les points varient entre 0 et le chiffre correspondant au double du nombre des candidats valablement inscrits. Au deuxième tour, chaque membre du jury établit son classement des 3 candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points au premier tour. Le résultat de l'addition de ces classements donne le classement final dont le vainqueur se voit octroyer le trophée.

Le trophée ne peut être attribué plus de 2 fois consécutives ou 3 fois non consécutives à la même personne. Toutefois, une mention spéciale pourra être attribuée.

Art. 9 Sauf stipulation contraire, les Victoires sont remises aux lauréats lors d'une réception organisée dans le courant du mois de novembre.

Art. 10 Toute candidature peut être introduite tant par le candidat lui-même que par l'association dont il est membre ou par tout tiers. Dans ce dernier cas, le candidat est averti et donne son accord.

Le formulaire de candidature énonce de façon précise et circonstanciée, avec pièces et documents à l'appui, les mérites, titres, performances remarquables, ... du candidat.

Art. 11 Les membres du jury jugent sur pièces mais peuvent également tenir compte des connaissances personnelles qu'ils auraient des mérites de toute personne répondant aux conditions de l'art. 3.

Art. 12 Par le seul fait de sa candidature, tout candidat est censé connaître le présent règlement et y adhérer. JJJY/Fonds sportif peut exclure de l'attribution d'une Victoire, pour une période déterminée ou non, tout candidat qui, sciemment ou non, aurait appuyé sa candidature sur des renseignements erronés.

Art. 13 En cas de fraude ou de simple inexactitude, JJJY/Fonds sportif se réserve le droit d'exiger la restitution du trophée.

Art. 14 JJJY/Fonds sportif se réserve le droit de ne pas décerner le trophée pour quelque raison que ce soit et, notamment, si aucune candidature n'en justifie l'attribution.

Art. 15 Le présent règlement peut être modifié par le JJJY/Fonds sportif.

Formulaire de candidature

*Prix Individuel
(Victoire du Sport ou Victoire de l'Avenir)*

Candidature présentée par :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Lien avec le candidat :

Qualité ou titre :

Courriel :

Signature :

Informations relatives au candidat :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Discipline sportive :

Courriel :

Description de l'activité ou de la performance réalisée (entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019)

.....
.....
.....
.....
.....

Liste des preuves apportées ou documents officiels fournis (nombres d'annexes jointes :)

.....
.....
.....
.....
.....

Dénomination complète de l'association dont fait partie le candidat

.....

Fédération à laquelle l'association est affiliée

.....

Adresse :

Téléphone/GSM :

Courriel :

Siège social de l'association

.....

Siège des activités de l'association

.....

Président de l'association

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Courriel :

Secrétaire de l'association

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Courriel :

Ce formulaire est à renvoyer, dûment complété et signé, **pour le 7 octobre 2019 au plus tard**, au service des Sports de Woluwe-Saint-Lambert, avenue du Couronnement 65 à 1200 Bruxelles.

Le candidat et/ou la personne qui a introduit la candidature déclare connaître le règlement en vigueur dans le cadre de l'attribution des Victoires du Sport et y adhérer.

Formulaire envoyé le 2019

Signature :

⚡ Parallèlement à l'introduction du formulaire, il est demandé de faire parvenir une photo de bonne qualité du sportif/de la sportive candidate ou de l'équipe candidate à l'adresse suivante : sport@woluwe1200.be

Formulaire de candidature

*Prix Collectif
(Victoire du Sport ou Victoire de l'Avenir)*

Candidature présentée par :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Lien avec l'équipe candidate :

Qualité ou titre:

Courriel :

Signature :

Informations relatives à l'équipe candidate :

Nom de l'équipe :

Liste des membres de l'équipe (noms, prénoms, âges) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Discipline sportive :

Championnat ou compétition :

Signature du capitaine de l'équipe ou du président du club :

Description de l'activité ou de la performance réalisée (entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019)

.....

.....

.....

Liste des preuves apportées ou documents officiels fournis (nombres d'annexes jointes :)

.....
.....
.....
.....

Dénomination complète de l'association dont fait partie l'équipe candidate

.....

Fédération à laquelle l'association est affiliée

.....

Adresse :

Téléphone :

Siège social de l'association

.....

Siège des activités de l'association

.....

Président de l'association

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Courriel :

Secrétaire de l'association

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Courriel :

Ce formulaire est à renvoyer, dûment complété et signé, pour le 7 octobre 2019 au plus tard, au service des Sports de Woluwe-Saint-Lambert, avenue du Couronnement 65 à 1200 Bruxelles.

Le candidat et/ou la personne qui a introduit la candidature déclare connaître le règlement en vigueur dans le cadre de l'attribution des Victoires du Sport et y adhérer.

Formulaire envoyé le 2019

Signature :

⚡ Parallèlement à l'introduction du formulaire, il est demandé de faire parvenir une photo de bonne qualité du sportif/de la sportive candidate ou de l'équipe candidate à l'adresse suivante : sport@woluwe1200.be

Dénomination complète de l'association dont fait partie le candidat

.....

Fédération à laquelle l'association est affiliée

.....

Adresse :

Téléphone :

Siège social de l'association

.....

Siège des activités de l'association

.....

Président de l'association

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Courriel :

Secrétaire de l'association

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Courriel :

Ce formulaire est à renvoyer, dûment complété et signé, pour le 7 octobre 2019 au plus tard, au service des Sports, avenue du Couronnement 65 à 1200 Bruxelles.

Le candidat et/ou la personne qui a introduit la candidature déclare connaître le règlement en vigueur dans le cadre de l'attribution des Victoires du Sport et y adhérer.

Formulaire envoyé le 2019

Signature du candidat :

Signature du responsable du club :

⚡ Parallèlement à l'introduction du formulaire, il est demandé de faire parvenir une photo de bonne qualité du sportif/de la sportive candidate ou de l'équipe candidate à l'adresse suivante : sport@woluwe1200.be

Dénomination complète de l'association dont fait partie le candidat

.....

Fédération à laquelle l'association est affiliée

.....

Adresse :

Téléphone :

Siège social de l'association

.....

Siège des activités de l'association

.....

Président de l'association

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Courriel :

Secrétaire de l'association

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Courriel :

Ce formulaire est à renvoyer, dûment complété et signé, pour le 7 octobre 2019 au plus tard, au service des Sports, avenue du Couronnement 65 à 1200 Bruxelles.

Le candidat et/ou la personne qui a introduit la candidature déclare connaître le règlement en vigueur dans le cadre de l'attribution des Victoires du Sport et y adhérer.

Formulaire envoyé le 2019

Signature du candidat :

Signature du responsable du club :

⚡ Parallèlement à l'introduction du formulaire, il est demandé de faire parvenir une photo de bonne qualité du sportif/de la sportive candidat€ ou de l'équipe candidate à l'adresse suivante : sport@woluwe1200.be

